



**Conseil de sécurité**

**Distr.  
GENERALE**

**S/16910  
25 janvier 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS**

---

**LETTRE DATEE DU 25 JANVIER 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE  
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre de  
S. Exc. Ali Akbar Velayati, ministre des affaires étrangères de la République  
islamique d'Iran, au sujet des attaques contre des navires marchands neutres dans  
le golfe Persique.**

**Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette  
lettre comme document du Conseil de sécurité.**

**Le Chargé d'affaires par intérim,**

**(Signé) Fereidoun D. KAMALI**

Annexe

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires  
étrangères de la République islamique d'Iran

En réponse à votre telex No 777/116, par lequel vous m'avez informé de l'inquiétude que causaient au secrétaire général de l'ITF les attaques contre des navires marchands neutres et les pertes en vies humaines parmi les membres de leur équipage, je tiens à appeler votre attention sur les faits suivants.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran partage cette inquiétude et exprime sa sympathie aux familles des marins qui ont trouvé la mort. En fait, depuis que le régime iraquien, se trouvant dans l'incapacité de contenir les soldats iraniens sur les fronts, a décidé de semer la perturbation dans cette voie d'eau internationale, préparant ainsi le terrain à des complots encore plus vastes dans la région, le Gouvernement de la République islamique d'Iran n'a cessé de s'inquiéter de l'extension de la guerre dans les eaux du golfe Persique et des attaques contre des navires non belligérants, politique voulue par le régime iraquien.

C'est en fait parce qu'elle était bien consciente des véritables intentions et de la nature réelle du régime iraquien que la République islamique d'Iran a mis en garde le Conseil de sécurité et les pays qui soutiennent ce régime contre l'adoption de la résolution 552, qu'elle juge partielle. Le soutien à ce régime a malheureusement produit ses effets beaucoup plus tôt que prévu, transformant les eaux du golfe Persique en théâtre d'attaques iraquiennes qui perturbent la vie économique de cette voie d'eau.

Pleinement conscient des intentions humanitaires qui vous animent, le Gouvernement de la République islamique d'Iran approuve et appuie toute mesure visant à assurer la liberté de navigation et la sécurité dans le golfe Persique.

Par les secours d'urgence, médicaux et autres, qu'il apporte aux victimes de ces naufrages, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a déjà fait preuve dans le passé de ses bonnes intentions.

Le Ministre des affaires étrangères de la  
République islamique d'Iran,

(Signé) Ali Akbar VELAYATI

-----

